

# Potentialités forestières des parcelles de vignes délaissées

opportunité de remise en valeur dans le Beaujolais ?



« Choix forêt » ?



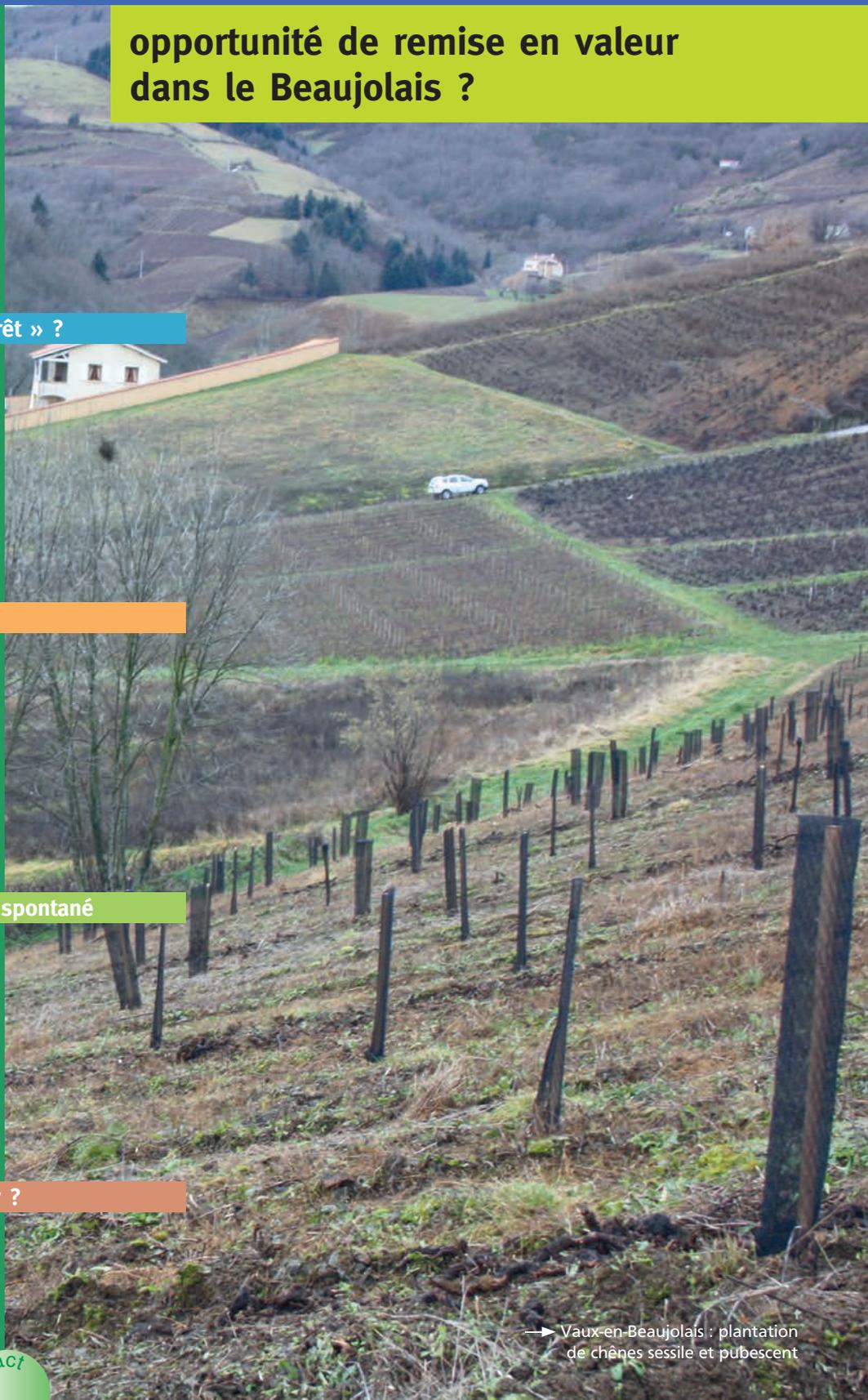
Plantation



Boisement spontané



Où investir ?



→ Vaux-en-Beaujolais : plantation de chênes sessile et pubescent

contact

Les techniciens du CRPF sont à votre service sur le terrain pour vous apporter une compétence professionnelle pour la conduite de vos parcelles forestières. Les coordonnées du technicien de votre secteur sont disponibles sur simple demande au siège du CRPF.

## Le choix « forêt » : dans quelles conditions ?

Depuis plusieurs années, des parcelles de vigne dans le Beaujolais sont abandonnées.

Celles-ci sont soit laissées en friche, soit arrachées.

À ce jour, on recense environ 5 000 hectares dans cet état d'abandon, localisés des contreforts des monts du Beaujolais jusqu'en plaine.

Le retour à la viticulture semble difficile compte-tenu du contexte économique actuel.

Beaucoup de ces parcelles ne sont pas valorisées, et souvent une végétation de friche colonise progressivement ces anciennes vignes, posant des questions paysagères, écologiques, sociales et économiques.

Si la reconversion agricole vers une autre culture n'est pas envisageable, certains propriétaires peuvent faire « le choix de la forêt ».

Cette solution, possible que dans certains cas, nécessite un diagnostic précis.

Les possibilités forestières offertes sont :

- La plantation :
  - la plantation forestière ;
  - la plantation truffière ;
  - le taillis à courte révolution.
- La gestion des boisements spontanés :
  - la mise en valeur ;
  - la libre évolution.

Ces différentes alternatives sont précisées dans cette fiche.



→ Plantation de robinier faux acacia

Avant de se lancer dans un projet de remise en valeur forestière, il est important de se poser les bonnes questions :

- quelles sont les alternatives agricoles possibles ?
- quelle est la réglementation des boisements appliquée sur la commune ?
- quel est le niveau de fertilité de la parcelle et quelles sont les essences forestières adaptées ?
- la taille et la configuration de la parcelle sont-elles propices à la gestion forestière ?
- les parcelles sont-elles accessibles par un engin d'exploitation forestière ?
- quel sera l'impact d'un boisement sur les parcelles voisines (problèmes de voisinage, impact paysager fort...) ?

## Réussir sa plantation

### Préparation du terrain

Si nécessaire pratiquer un broyage dans les vignes arrachées et/ou abandonnées, et un travail du sol.

Faire des potets travaillés à la tarière ou au tractopelle par exemple, afin d'offrir une terre ameublie aux plants.



### Plantation à densité élevée

1 000 à 2 500 plants par hectare sont nécessaires en anciennes terres agricoles selon les essences.

### Protection contre les chevreuils et rongeurs (lièvres)

Il est conseillé d'installer des protections individuelles de 1,20 m de hauteur.

### Entretien

Prévoir 3 à 5 entretiens selon les besoins les 10 premières années (voire 15 ans pour le chêne), pour éliminer la végétation concurrente.

### Taille de formation

Tailler la plupart des feuillus tous les ans ou tous les 2 ans, pendant 5 à 15 ans, pour obtenir un tronc droit.

### Élagage

Progressif pour les feuillus précieux (érable, chêne rouge) sur les tiges d'avenir (200 à 400 tiges/ha), il améliore le bois produit, en limitant la formation de nœuds par la suppression de branches basses. Ne pas dépasser le 1/3 de la hauteur. Il est préférable d'élaguer pendant l'arrêt de la végétation et, dans tous les cas, d'éviter les périodes de gel ou de forte montée de sève.

## Les autres alternatives

### Trufficulture

Au Pays des Pierres Dorées, sur terrains calcaires, il est possible d'installer des plantations d'arbres truffiers (chêne, noisetier, cèdre, tilleul...) afin de valoriser les parcelles.

La plus précieuse des truffes est la truffe noire (*Tuber melanosporum*), mais on peut aussi installer de la truffe brumale ou de la truffe de Bourgogne.

Après un labour, on plante en potets travaillés, de 200 à 300 plants mycorhizés par hectare.

### Éclaircie

Il est nécessaire, dès que les cimes se concurrencent et que les branches basses commencent à sécher, de supprimer certains arbres afin de favoriser la croissance des plus beaux et de produire plus rapidement des arbres de gros diamètre. Chaque éclaircie enlèvera 20 à 40 % des tiges, tous les 4 à 10 ans selon l'essence et la fertilité de la station, jusqu'à obtenir la densité finale souhaitée (100 à 200 tiges/ha). La récolte interviendra de 35 ans pour le robinier à 200 ans pour le chêne.



→ Robiniers à éclaircir

### CAS PARTICULIER DES NOYERS

La noyeraie est une culture d'arbres à part entière réservée aux meilleurs sols. La plantation, après travail du sol, se fait directement à densité finale (70 à 100 plants/ha). Le suivi des arbres doit donc être régulier et individuel (dégagement, taille de formation, élagage). Consulter aussi la fiche technique «Noyer» du CRPF Rhône-Alpes.



→ Noyer hybride

### Mise en valeur

À partir d'un peuplement préexistant qui se serait installé après la vigne, on peut espérer une production forestière.

Il faudra alors éventuellement apporter des plants supplémentaires dans des zones qui ne seraient pas colonisées.

Les arbres en place demanderont ensuite à être gérés, en les taillant et les élaguant.

Si le peuplement est bien venant, on reviendra ensuite aux opérations classiques d'éclaircie.



→ Peuplement spontané d'une dizaine d'années

### Libre évolution

On peut aussi choisir de laisser la nature reprendre ses droits peu à peu pour des raisons de biodiversité. On aura ainsi une friche ou jachère, où se développeront des semis naturels (robinier, frêne, chêne...). Ces parcelles ne viseront pas un objectif économique. Elles peuvent servir d'abri pour diverses espèces de faune (gibier).

Les premières récoltes pourront débuter 10 à 15 ans après.

Consulter aussi la fiche technique «Trufficulture» du CRPF Rhône-Alpes.

### Taillis à courte rotation

Certains terrains, s'ils sont mécanisables, peuvent être valorisés par l'implantation d'un taillis à courte révolution.

Il s'agit de produire rapidement de la biomasse qui pourra être utilisée en bois-énergie.

→ Plantation de noisetier truffier

Les essences utilisées sont le peuplier, le robinier... et fournissent de la matière première en 5 à 10 années.



→ Plaquettes forestières

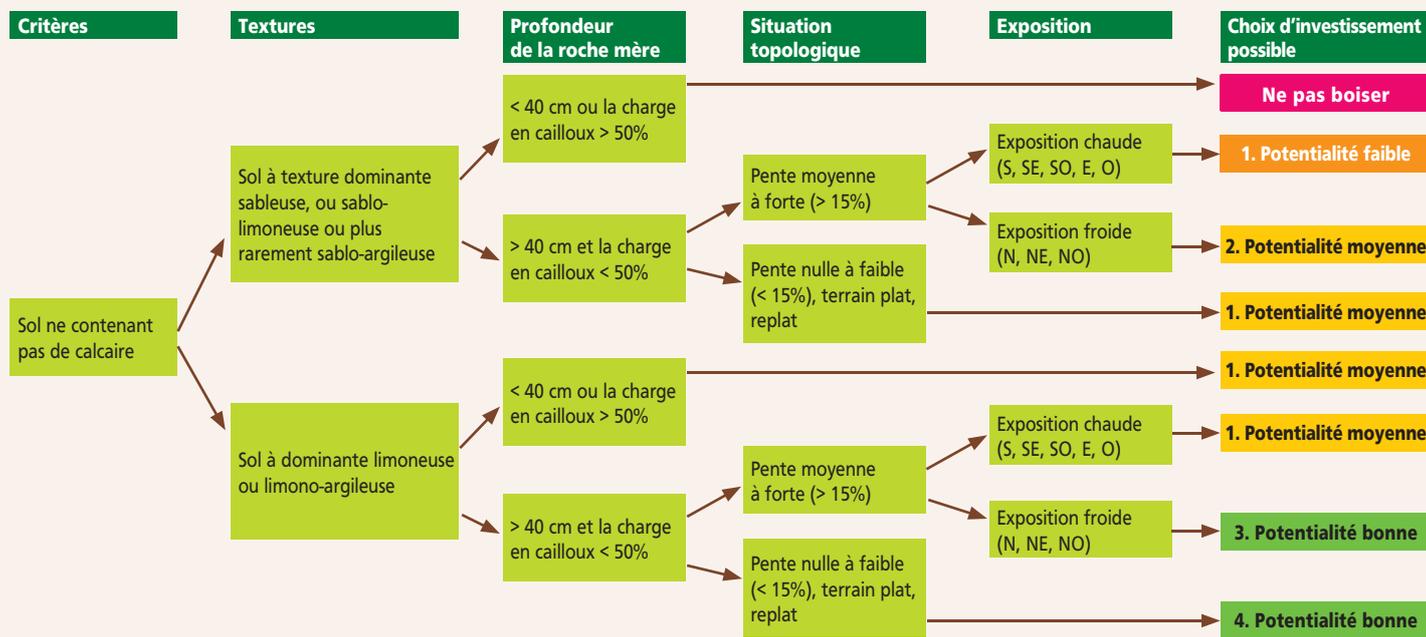
# Sur quel terrain investir ?

## Ai-je le droit ?

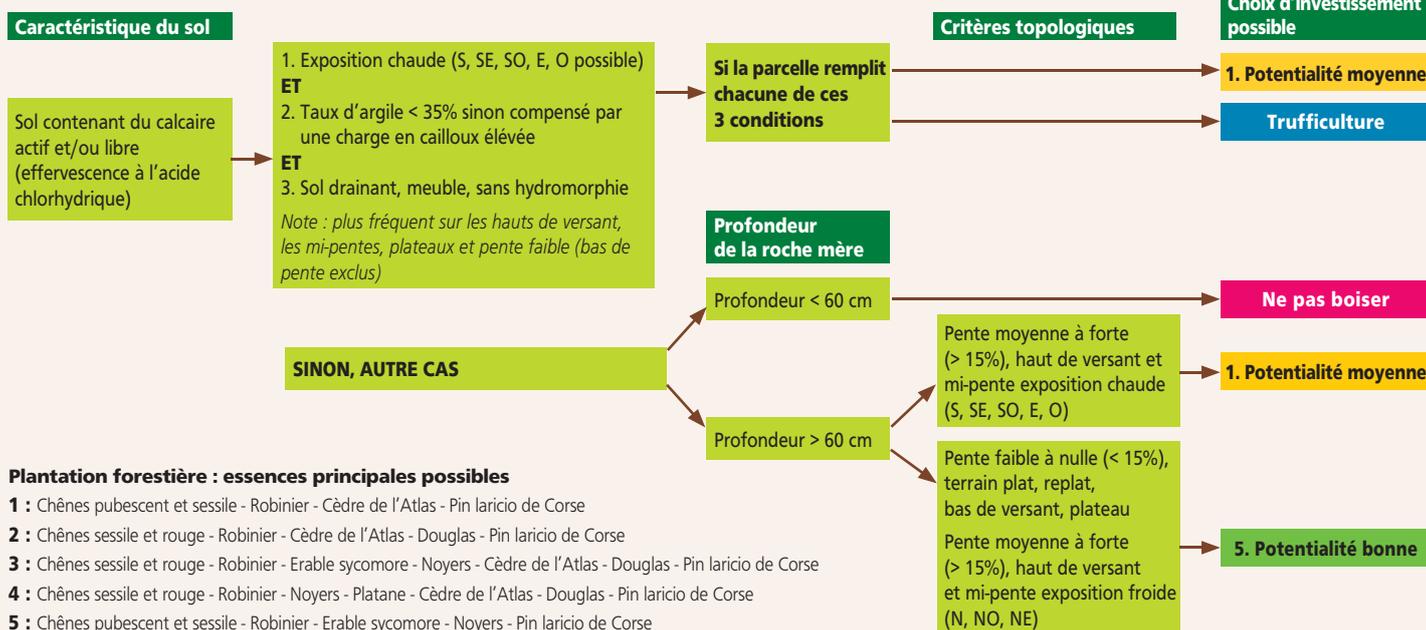
Le propriétaire devra avant tout s'adresser à sa commune pour prendre connaissance de la réglementation des boisements.

## À quel type de forêt ma situation est-elle adaptée ?

### Clef Beaujolais cristallin



### Clef Beaujolais Pierres Dorées



#### Plantation forestière : essences principales possibles

- 1 : Chênes pubescent et sessile - Robinier - Cèdre de l'Atlas - Pin laricio de Corse
- 2 : Chênes sessile et rouge - Robinier - Cèdre de l'Atlas - Douglas - Pin laricio de Corse
- 3 : Chênes sessile et rouge - Robinier - Erable sycomore - Noyers - Cèdre de l'Atlas - Douglas - Pin laricio de Corse
- 4 : Chênes sessile et rouge - Robinier - Noyers - Platane - Cèdre de l'Atlas - Douglas - Pin laricio de Corse
- 5 : Chênes pubescent et sessile - Robinier - Erable sycomore - Noyers - Pin laricio de Corse

Septembre 2013



Parc de Crécy  
18 avenue du Général de Gaulle  
69771 St-Didier-au-Mont-d'Or cedex  
tél : 04 72 53 60 90  
fax : 04 78 83 96 93  
rhonealpes@crpf.fr  
www.foretriveefrancaise.com/rhonealpes

avec le concours financier de la Région Rhône-Alpes, du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, du Pays Beaujolais et du Conseil général du Rhône

Rhône-Alpes Région

RHÔNE LE DÉPARTEMENT



- Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) est un établissement public apportant des conseils à tout propriétaire de bois ou forêts.
- Un réseau de placettes de démonstration illustre les différentes techniques sylvicoles.